

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA

Paris, mercredi 20 décembre 2023

Le Syndicat Unifié-Unsa ne signe pas l'accord salarial national.

Voici pourquoi en cinq points.

1. Au terme de 4 réunions, la délégation patronale a consenti une augmentation de 1 euro net par jour pour les salaires les plus modestes et de 1,50 euro pour la majorité des salariés de la branche Caisse d'Épargne. Le Syndicat Unifié-Unsa avait revendiqué une augmentation, pour tous, de 2 400 euros, soit 5 euros par jour. **Le compte n'y est pas !**

2. Les Caisses d'Épargne portent des valeurs humanistes que nous partageons et que nous défendons. Notre revendication visait à rattraper l'inflation pour tous, avec une attention particulière pour les plus bas salaires. **Le compte n'y est pas !**

3. Les retards s'additionnent. En 2022, l'augmentation de 2,8% (contre 5,2% d'inflation-Insee), même assortie d'une prime pour le partage de la valeur (PPV), n'a pas compensé l'explosion des coûts de l'énergie et de l'alimentaire notamment. En 2023, même si l'inflation a légèrement ralenti, sa progression (3,5% fin novembre-Insee), les salariés continuent à voir leur pouvoir d'achat se dégrader. **Le compte n'y est pas !**

4. « *Les équipes commerciales et les fonctions support ont fait un excellent travail dans cette période de crise* » a déclaré le président du directoire de BPCE, Nicolas Namias. Ces propos auraient dû être suivis d'effets en reconnaissant l'engagement des salariés, favorisant ainsi leur investissement pour répondre aux ambitions du Groupe. **Le compte n'y est pas !**

5. La proposition de nos employeurs ne répond pas aux enjeux. Certains établissements, Crédit Mutuel en tête, ont compris l'importance d'une politique de rémunération motivante et volontariste pour fidéliser les salariés et attirer de nouvelles compétences. À la Caisse d'Épargne, **le compte n'y est pas !**

CFDT et CGC ont signé cet accord sans combattre. **La signature du Syndicat Unifié-Unsa a un prix ! Dans la recherche d'un compromis, nous avons révisé notre revendication à 1 200 euros.** Nos employeurs ont campé sur leur position, **c'est pourquoi nous n'avons pas signé cet accord.**

Contacts : Antoine Broage, Jean-David Camus, Philippe Cazeau, Michel Channac, Patricia Cottard et Franck Delagrande.

SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA | 21-23 RUE DU DÉPART 75014 PARIS

Tél. 06 09 74 36 33 | syndicat-unifie.net

Télécharger notre application Android et iOS

